



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 8 décembre 2025 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Marc Ouellet	Maire
M. François Morin	siège #1
M ^{me} Isabelle Plante	siège #2
M. Richard Trempe	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Marc Ouellet, maire. M. Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier, est présent à cette séance.

**NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE,
NOUS NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÉTETÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE
RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN
TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE
SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE
LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.**

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

187-12-25

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME. ISABELLE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

188-12-25

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025.

RÉPONSE AUX QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS

Aucune question n'a été laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloué : 20 minutes)
Début : 19 h 35 – 19 h 35

Aucune personne ne s'est prévalué de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

189-12-25

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 30 novembre 2025 au montant de 39 245.37 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de novembre 2025 au montant de 31 560.79 \$.

*Les documents sont en tout temps disponibles sur demande pour consultation.

190-12-25

TRANSFERT DU SOLDE NON UTILISÉ POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait budgété un montant pour les élections municipales 2025 et qu'un solde demeure non utilisé;

CONSIDÉRANT QUE ce solde doit être affecté conformément aux règles de gestion financière;

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD TREMPE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le solde non utilisé du budget des élections municipales 2025, au montant de 6600 \$, soit transféré dans le compte intitulé *Fonds réservé – Élections*;

QUE ce montant soit réservé pour couvrir les dépenses futures liées aux élections ou à des activités électorales conformément aux dispositions légales.

191-12-25

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2026

CONSIDÉRANT QUE le règlement # 149-10 concernant la régie interne des séances du conseil et l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 se tiendront à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne les lundis suivants à **19 h 30** :

19 janvier	9 février	9 mars
20 avril	11 mai	8 juin
13 juillet	10 août	21 septembre
19 octobre	16 novembre	7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

192-12-25

TARIFICATION 2026 POUR LES BIENS ET SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à la révision annuelle de sa tarification pour les biens et services offerts;

CONSIDÉRANT QUE la liste complète des tarifs révisés pour l'année 2026 est jointe à la présente résolution et sera intégrée au procès-verbal une fois adopté;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la tarification des biens et services pour l'année 2026 soit adoptée telle que présentée à l'**Annexe A** jointe à la présente résolution;

QUE ladite annexe fasse partie intégrante du procès-verbal une fois adopté;

QUE la tarification soit rendue disponible pour consultation publique après l'adoption du procès-verbal, conformément aux dispositions légales.

ANNEXE A – TARIFICATION 2026 POUR LES BIENS ET SERVICES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SERVICE	TARIF
Frais d'administration	5 %
Comptes en souffrance : Intérêts	10 %
Pénalité	5 %
Frais pour chèque sans fonds	Frais réels de l'institution bancaire
Main-d'oeuvre – Administratif (rédaction, mise en page de documents, etc.)	Coût réel

REPRODUCTION DE DOCUMENT	TARIF
Confirmation de taxes demandé par tout autre que le propriétaire	30 \$

PHOTOCOPIE	TARIF 8 1/2 x 11	TARIF 8 1/2 x 14	TARIF 11 x 17
Copie simple - N&B	0.25 \$	0.35 \$	0.70 \$
Recto-verso - N&B	0.40 \$	0.60 \$	1.30 \$
Copie simple – Couleur	0.40 \$	0.60 \$	1.50 \$
Recto-verso - Couleur	0.70 \$	1.10 \$	2.70 \$

FRAIS DE NUMÉRISATION	TARIF
Document de 1 à 50 pages	1.50 \$
Document de 50 pages et plus	2.50 \$

FRAIS DE PLASTIFICATION	TARIF
Carte professionnelle	0.50 \$
8 1/2 X 11	0.75 \$
8 1/2 X 14	1.00 \$

GREFFE	TARIF
Assermentation	Sans frais
Copie conforme d'un document	Sans frais
Attestation d'existence (certificat de vie)	Sans frais

PUBLICITÉ DANS L'ÉCHO D'AUVERGNE	NOIR ET BLANC		COULEUR	
	MOIS	ANNÉE	MOIS	ANNÉE
Carte professionnelle	15 \$	75 \$	20 \$	115 \$
Quart de page	35 \$	295 \$	55 \$	380 \$
Demi-page	75 \$	580 \$	105 \$	750 \$
Pleine page	145 \$	1150 \$	185 \$	1450 \$
Frais d'infographie	25 \$			

OBJETS PROMOTIONNELS	TARIF
Casquette SCA (enfant)	14.00 \$
Tuque simple	15.00 \$
Chandail à manche longue	20.00 \$
Chandail à manche courte	15.00 \$
Chandail à manche courte fille	25.00 \$
Coton ouaté	30.00 \$
Ballon de plage	2.00 \$
Ensemble à lunch	12.00 \$
Jeu de cartes	6.00 \$
Tasse en céramique	8.00 \$
Gourde d'eau	5.00 \$
Épinglette de la Municipalité	2.00 \$
Sac réutilisable SCA	2.00 \$
Casquette 125 ^e	10.00 \$
Foulard 125 ^e	5.00 \$
Verre réutilisable 125 ^e	2.00 \$
Écusson brodé 125 ^e	1.00 \$

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

LOCATION DE SALLE ET D'ÉQUIPEMENT	TARIF RÉSIDENT	TARIF EMPLOYÉ	TARIF NON- RÉSIDENT	TARIF OBNL, COMITÉS ET ASSOCIATIONS
Salle communautaire	150 \$	GRATUIT	200 \$	GRATUIT
Montage/démontage de la salle	25 \$	GRATUIT	25 \$	GRATUIT
Nappes de tissus	5 \$ l'unité	5 \$ l'unité	5 \$ l'unité	5 \$ l'unité
Cafetière	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$
LOCATION DE TABLES ET CHAISES (À L'EXTERNE)				
Tables	2 \$ l'unité	2 \$ l'unité	5 \$ l'unité	2 \$ l'unité
Chaises	1 \$ l'unité	1 \$ l'unité	2 \$ l'unité	1 \$ l'unité

CAMP DE JOUR	TARIF RÉSIDENT / EMPLOYÉ	TARIF NON-RÉSIDENT
Coût inscription par semaine	35 \$ / semaine	48 \$ / semaine

Coût d'inscription pour le camp de jour pédagogiques (toutes les pédagogiques scolaires)	100 \$ (2025-2026)	140 \$ (2025-2026)
Coût d'inscription pour le camp de jour semaine de relâche	50 \$ (5 jours)	75 \$ (5 jours)
Sortie et activité du camp de jour	A déterminer selon les activités	A déterminer selon les activités

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	TARIF RÉSIDENT	TARIF NON-RÉSIDENT
Prêt – casques et patins	GRATUIT (Dépôt de 20 \$)	GRATUIT (Dépôt de 20 \$)
Aiguisage de patins	7 \$ / paire	7 \$ / paire
Location de raquettes à neige	5 \$ / jour 15 \$ / saison	5 \$ / jour 15 \$ / saison
PISCINE MUNICIPALE	TARIF RÉSIDENT	TARIF NON-RÉSIDENT
Accès journalier	GRATUIT pour les résidents et leurs invités	5 \$ / jour (0-8 ans gratuit) Saison (1 personne) / 75 \$ Saison (familial) / 150 \$

TRAVAUX PUBLICS

PANNEAUX ET POTEAUX	TARIF
Pancarte « Eau potable »	25.00 \$
Poteau pour pancarte « Eau potable »	20.00 \$

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS	TARIF
Main-d'oeuvre – Travaux publics	Coût réel

193-12-25

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS À LA SUITE DE LA PRÉSENTATION DE L'AUDIT 2024

En vertu de la loi 122, le maire, M. Marc Ouellet dépose le rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

M. Ouellet, maire en fait la lecture.

194-12-25

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES TAXES IMPAYÉES

Monsieur Stéphane Genois, directeur général, greffier-trésorier, dépose au conseil l'état mentionnant le nom des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales.

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil approuvent l'état soumis, tel que prescrit par l'article 1022 du Code municipal du Québec.

195-12-25

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), tous les membres du conseil déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

196-12-25

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONS ET AUTRES AVANTAGES

Monsieur Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier, dépose au conseil un extrait du Registre public des déclarations des dons et autres avantages tel que prescrit par l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Il mentionne qu'aucune déclaration n'a été faite par les membres du conseil ayant requis, au cours de la dernière année, une inscription au registre public.

197-12-25

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PG SOLUTIONS INC. POUR L'ANNÉE 2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUEVLER le contrat d'entretien et de soutien du logiciel municipal (application comptable et urbanisme) de la compagnie PG Solutions inc. pour l'année 2026 au coût total de 10 853 \$, plus les taxes applicables.

198-12-25

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent le renouvellement de la cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la somme de 229.95 \$, taxes incluses.

QUE la dépense soit comptabilisée dans les frais payés d'avance considérant que la dépense est pour l'année 2026.

199-12-25

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE PORTNEUF (APHP)

IL EST PROPOSÉ PAR MME. ISABELLE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité adhère en tant que membre à l'Association des Personnes Handicapées de Portneuf (APHP) 2025-2026 au montant de 50 \$ plus les taxes applicables;

QUE les fonds soient pris à même le budget de fonctionnement prévu à ses fins.

LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

200-12-25

NOMINATION D'UNE PERSONNE ÉLUE RESPONSABLE DES DOSSIERS FAMILLES, PERSONNES ÂINÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES – ESPACE MUNI

ATTENDU QUE les municipalités ont pour mission d'assurer la qualité de vie et de favoriser la participation sociale de leur population, incluant les groupes ayant des besoins spécifiques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne doit prendre en compte l'impact de ses décisions sur la vie des familles, des personnes aînées et des personnes en situation de handicap sur son territoire;

ATTENDU QUE les pouvoirs de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne lui permettent de jouer un rôle actif à l'égard des enjeux et des besoins des familles, des personnes aînées et des personnes en situation de handicap de son territoire.

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil nomment Madame Sylvie Duchesneau, conseillère au siège # 4, à titre de personne responsable des dossiers familles, personnes aînées et personnes handicapées, laquelle personne aura le mandat de représenter les intérêts des familles, des personnes aînées et des personnes handicapées auprès du conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne.

URBANISME

201-12-25

DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT EFFECTUÉE PAR GESTION IMMOBILIÈRE SHAWINIGAN-SUD INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de permis de lotissement visant la réalisation d'un projet de développement domiciliaire sur les lots 4 908 198 et 4 908 199 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le plan-projet de l'opération cadastrale, réalisé par Frédéric Matte, arpenteur-géomètre, daté du 30 septembre 2025 et portant la minute 5795, a été déposé dans le cadre de la demande;

CONSIDÉRANT QUE le plan déposé comporte des rues et que ce dernier doit préalablement être approuvé par le conseil avant l'émission du permis de lotissement par l'inspecteur en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ce projet, le propriétaire désire procéder à la création de nouvelles rues sur l'immeuble concerné;

CONSIDÉRANT QUE l'intersection projetée de la nouvelle rue avec la route 354 nécessite un avis préalable du ministère des Transport et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QU' un accord de principe du ministère des Transport et de la Mobilité durable a été transmis à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'est engagé envers la Municipalité à céder l'emprise des voies de circulation montrées sur le plan et destinées à être publiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessitera la réalisation et le lotissement d'un rond de virage à même les lots numéro 4 908 197 et 4 908 200 appartenant à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil approuvent le plan de l'opération cadastrale et autorisent la délivrance du permis de lotissement par l'inspectrice en bâtiment;

QUE le conseil autorise la réalisation et le lotissement d'un rond de virage à même les lots numéros 4 908 197 et 4 908 200.

AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Aucun point n'a été ajouté à la séance du 8 décembre 2025.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance reçue.

POINTS D'INFORMATIONS

- **Voirie et travaux publics**
M. Simon Trépanier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Loisirs et développement**
M. François Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Familles et ainés**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Incendie et sécurité civile**
M. Richard Trempe fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M^{me} Isabelle Plante fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations.**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.sca.quebec

PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS

Temps alloué : 30 minutes
Début : 20 h 01 / Fin : 20 h 01

Aucune personne ne s'est prévalué de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

202-12-25

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 01 par Mme. Sylvie Duchesneau.



Marc Ouellet
Maire



Stéphane Genois
Directeur général et greffier-trésorier